

# ASSISES REGIONALES DE LA SOLIDARITE INTERNATIONALE

Samedi 18 juin 2005 à Lorient

## Atelier n° 2 : Mondialisation et réseaux de solidarité

Les réponses des acteurs et des réseaux à la mondialisation et aux dysfonctionnements de la globalisation

\* \* \*

### Questions abordées et objectifs visés

L'atelier abordera les questions suivantes :

- ✓ Quels sont les rapports entre les logiques de développement en Bretagne et la mondialisation ?
- ✓ Quelle peut et doit être l'articulation entre projets de développement territoriaux et solidarité internationale ?
- ✓ Qu'est ce que les relations au sein des réseaux peuvent nous apporter dans la définition de l'agenda 21 régional ?
- ✓ Comment les collectivités (région, départements, communautés et communes) peuvent elles soutenir l'engagement dans ces réseaux ? s'engager elles mêmes ?

Il vise les objectifs suivants : la reconnaissance du fait associatif à tous les échelons, un soutien aux réseaux et aux actions de sensibilisation au développement et à la solidarité internationale, la reconnaissance des gens du Sud comme acteurs de cette sensibilisation.

\* \* \*

### Participants

**Animateur** : Alain LE SANN, Président du CRISLA (Centre de réflexion, d'information et de solidarité avec les peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine)

**Rapporteur** : Thierry BURLLOT, Président de la communauté de communes de Lanvollon-Plouha

### **Témoins :**

Le choix a porté sur des activités fortement internationalisées en Bretagne : pêche, agriculture, environnement, emploi - conditions de travail - mondialisation.

Ces thèmes seront abordés sous l'angle de trois mots clés : **Mondialisation, Solidarité, Réseau**

Sur chaque thème, l'intervenant cherchera à montrer :

- L'origine de son engagement dans un réseau
- L'intérêt pour la Bretagne d'être présente dans ces réseaux
- Les enjeux pour la Bretagne ? pour les partenaires du Sud ?
- Quels sont les points d'appui ?

**Agriculture** : Geneviève Le Cadre (AFDI), Jean Cabaret (Confédération Paysanne)

**Pêche** : Danièle Le Sauce et René Pierre Chever (Collectif pêche et développement).

**Environnement** : Thierry Sessa (Bretagne Emeraude) et Thierry. Burlot (Communauté de communes de Lanvollon Plouha).

**Emploi, conditions de travail, mondialisation** : Gaby Navennec (Membres de Peuples solidaires et Membre de la Commission « Mondialisation et solidarité » de l'Union Régionale CFDT).

**Observateur** : Michel Faucon, CRID

\* \* \*

## COMPTE-RENDU

**Alain le Sann**, prend la parole et remarque qu'aujourd'hui la solidarité s'inscrit dans un contexte de mondialisation et de développement de réseaux des partenaires du développement local. Dans chaque domaine, le contexte évolue et influence la mise en œuvre d'actions de Solidarité. Aujourd'hui, peut-être faut-il réexaminer les conditions des interventions et tenir compte de ces évolutions et de l'émergence de nouveaux acteurs. C'est un phénomène nouveau, les collectivités sont interpellées par les gens du Sud sur leurs pratiques, leurs logiques de développement et doivent traiter avec des réseaux internationaux d'associations qui sont devenus incontournables.

Il suggère de remettre en question cette démarche, en réfléchissant à la façon de se positionner par rapport à cette nouvelle réalité internationale.

\* \* \*

**Danièle Le Sauce** œuvre depuis plus de vingt dans le milieu associatif de la pêche, et a travaillé avec de nombreux homologues au Sud (Afrique, Inde). Elle intervient en tant que **co-présidente du Forum mondial des pêcheurs**. Etre présente dans les réseaux de solidarité et de coopération a beaucoup d'intérêt pour une organisation professionnelle. C'est un **outil**, une perspective **pour se projeter sur l'évolution du métier dans le monde**. Les partenaires du Sud sont présents en amont, à titre professionnel, et lorsque le besoin d'une aide d'urgence se fait sentir, le partenaire du Nord connaît déjà les besoins et dispose de réseaux pour intervenir rapidement et de façon la plus identifiée. Elle cite le documentaire "le Cauchemar de Darwin" qui traite des effets néfastes de l'aide qui peut être apportée.

La mise en réseau professionnel leur a permis d'anticiper dans les années à venir une crise de carburant et de préparer ensemble les moyens d'y faire face. Elle conclut en affirmant que l'économie liée à la mer existe partout dans le monde, quelle soit artisanale ou industrielle, et même si elle n'est pas prioritaire partout, elle est incontournable à l'échelle mondiale.

\* \* \*

**Alain Le Sann** rebondit sur la nécessité de travailler avec ce type de **réseaux** : **c'est à ce niveau que se discutent les orientations et que sont mises en place les options pour la Politique Commune des Pêches par exemple**.

**Geneviève Le Cadre** est la **Présidente de l'AFDI Bretagne**. Cette ONG existe depuis 30 ans et travaille avec les organisations paysannes du Sud pour accompagner leur développement. L'objectif de leur action est de promouvoir l'agriculture familiale et paysanne en Afrique, en Amérique Latine et en Asie, aujourd'hui marginalisée par la mondialisation. L'AFDI organise des missions d'agriculteurs et de techniciens français sur place, et à l'inverse, des agriculteurs et responsables d'organisations paysannes du Sud se rendent régulièrement en France pour y découvrir notre mode de fonctionnement productif. La logique de réseau anime depuis toujours cette ONG car elle est structurée par des niveaux

territoriaux (associations, comités départementaux, nationaux....) qui permettent une mise en réseau et une transversalité.

Enfin, l'AFDI s'est engagée dans une **action de formation**. Elle élabore des outils pédagogiques, et organise au Mali et à Madagascar notamment, des réunions sur les **enjeux des négociations internationales**. Elle ajoute que la Région Bretagne, qui participe à cette action, trouve là un moyen pour se faire connaître auprès des partenaires du Sud et également auprès des instances internationales présentes dans ces pays. La Région peut donc se nourrir des réflexions et expériences des ADFI pour développer ses actions de coopération. Les associations ont un rôle à jouer dans le contexte de solidarité internationale, car elles sont au plus près des citoyens, souvent ignorés des politiques bilatérales et multilatérales. Elle estime que la Région a sa place en tant que **coordonnateur**, dans la mise en réseau de ces initiatives.

\* \* \*

**Gaby Navenec** est le Président d'un groupe CIS 35 (Citoyenneté internationale solidarité 35- Ille et Vilaine). Son témoignage porte sur les liens entre les expressions de solidarité internationale, là-bas, et la volonté d'une traduction locale, ici. Il centre son intervention sur « solidarité internationale et action syndicale locale ».

L'action collective des syndicats est née des appels de réseaux de solidarité qui relaient les luttes des populations du Sud (comme le droit à la terre, les conditions de travail....). Gaby Navenec constate que les liens sont solides entre syndicats et associations de solidarité internationale, aussi bien en Ille et Vilaine qu'ailleurs en Bretagne, ce qui, en soit, est déjà une victoire. Différentes actions sont menées : journées de travail sur le thème de la Solidarité internationale, réunissant associations et syndicats, projets de missions communes au Burkina Faso, éditions de brochures communes sur le développement durable...

Aujourd'hui, ils préparent la Semaine de la Solidarité Internationale, comme tous les ans (l'année dernière, ils avaient mis en place un stand sur les problèmes de la consommation équitable). Il insiste sur l'importance de s'intéresser aux problèmes de la paysannerie dans le monde, qui représente la moitié de la population mondiale ; ce sont des thèmes qui interpellent les syndicalistes.

Aujourd'hui, les CRID (Centres de Recherche pour l'Information et le Développement) sont en attente d'un regroupement des associations, car les syndicats ont l'habitude de travailler avec des groupements et réseaux. Enfin, il rappelle que chaque syndicat a ses spécificités, ses contraintes, ses contradictions, et conseille à ses interlocuteurs d'être indulgents. Enfin, il souligne les effectifs réduits et souhaite une plus grande implication des retraités.

\* \* \*

**Thierry Cessa**, Directeur de l'Association **Bretagne Emeraude** (Saint Lunaire) présente sa structure. Il s'agit d'un centre d'éducation à l'environnement pour le public local, jeune et adulte.

Il représente également le REEB (Réseau à l'Education et à l'Environnement en Bretagne), qui regroupe 130 associations et individuels bretons, des écoles et des institutionnels. Compte tenu de la dimension internationale des enjeux environnementaux, il est essentiel que le REEB s'intègre dans un réseau Nord-Sud. La rencontre avec d'autres régions ou d'autres pays leur permet de prendre du recul par rapport aux modes de pensées, aux comportements et aux pratiques locales. L'éducation à l'environnement permet de travailler sur des valeurs de solidarité, de tolérance et de responsabilité. Dans cette optique, le REEB organise avec l'ensemble des pays francophones, les "Rencontres planétaires" (2<sup>èmes</sup> en 2001, 3<sup>èmes</sup> en 2005). Trois personnes ont été mandatées pour aller à la rencontre d'acteurs francophones, observer et découvrir leurs pratiques éducatives dans différentes régions du Burkina Faso. Ces expériences ont ensuite été restituées à Ouagadougou, par le biais d'ateliers et un document stratégique sur les perspectives d'éducation à l'environnement pour 2005-2014, a été rédigé.

Mise à part cette expérience entre le Nord et le Sud, le REEB ancre généralement ses actions dans le local, souhaitant d'abord accrocher le public de proximité. Les financements des actions lointaines constituent aussi un frein aux actions d'échange Nord-Sud.

Il rappelle que d'autres associations bretonnes, comme les Petits Débrouillards, réussissent à développer des projets d'éducation à l'environnement, de même que les CPEE (Centres Permanents d'Éducation à l'Environnement).

Pour le REEB, sensibiliser, éveiller les publics scolaires et adultes au milieu naturel est une première étape : ils pourront ensuite porter des valeurs et des réflexions plus larges sur le développement durable, et constitueront ainsi un terrain propice à de futurs échanges.

\* \* \*

**Alain Le Sann**, résume les témoignages et souligne la difficulté pour les actions syndicales ainsi que la complexité des démarches environnementales face à la question de solidarité internationale, essentielle, mais souvent éloignée des contextes et enjeux locaux.

**Thierry Burlot** prend la parole et affirme que la coopération décentralisée est un très bon exercice de démocratie participative. Les collectivités doivent partager la question de la solidarité et de la coopération internationale avec le plus grand nombre de citoyens. Dans le cadre de l'Agenda 21, il souligne que la coopération décentralisée doit faire partie des thèmes de développement territorial des collectivités, au même titre que l'économie, le social, le culturel, ou l'environnement. L'intégration de la dimension internationale dans les enjeux et les bases de réflexion des collectivités est essentielle pour que les politiques évoluent dans le sens du développement durable. La coopération décentralisée permet de faire état des divergences, mais favorise surtout la compréhension, la collaboration (et non plus l'aide "financière"). Il propose que la coopération décentralisée fasse partie des "grandes questions du territoire" au sein des Conseils de développement des 21 pays bretons. Ces questions sont discutées avec les citoyens, à l'échelle locale. Ainsi, la coopération décentralisée pourrait désormais être un des volets des contrats de pays.

D'autres questions ont été évoquées :

- Comment les associations peuvent-elles répondre à la mondialisation ? La réponse n'est-elle pas plutôt politique qu'associative ?
- Quelle est la marge de manœuvre des associations face aux orientations privilégiées à l'échelle mondiale par l'OMC, l'OIT ou l'ONU.

**Alain Le Sann** conclut l'atelier en constatant que le débat a été riche. Les interventions ont convergé sur différents points :

- Dans un contexte de mondialisation, la solidarité internationale prend un nouveau sens, notamment sur le plan de la **lutte pour les droits**
- La logique d'assistanat financier, d'aide, est encore très présente. Peut-être faudrait-il raisonner en « **impôt mondial** » (en transposant la solidarité telle qu'elle s'est mise en place chez nous qui a été financée par l'impôt), et en « redistribution »,
- Il faut inscrire dans l'analyse et l'élaboration de nos projets de développement, des **enjeux de coopération décentralisée**, pour atteindre des objectifs de développement durable et solidaire.
- Il serait utile de prendre la mesure des ressources écologiques pour s'interroger sur l'usage économique que nous souhaitons en faire. A une échelle plus individuelle, la notion d'**empreinte écologique** permet de prendre conscience des impacts de nos modes de vie.

Il ajoute que la Bretagne méconnaît l'Asie. Cette zone, pourtant, pèse et va peser très lourd dans le développement mondial et dans les politiques mondiales. Il apparaît nécessaire de constituer un réseau avec les mouvements sociaux très puissants qui existent en Asie pour travailler avec eux.